

RÉUNION DE HAUT NIVEAU CONFÉRENCE DE L'ONU SUR LA BIODIVERSITÉ 2020

15-17 décembre 2022, Montréal, Québec, Canada

NOTE D'ORIENTATION RELATIVE À LA PRÉSENTATION DES DÉCLARATIONS NATIONALES ET DES DÉCLARATIONS D'ORGANISATIONS

I. Introduction

La première partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est déroulée comme prévu à Kunming du 11 au 15 octobre 2021. La déclaration de Kunming a été adoptée à cette occasion. Cette déclaration marque une volonté politique forte en faveur de la création d'un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui donne un nouvel élan à la gouvernance environnementale mondiale en contribuant à créer et à maintenir une dynamique politique et à promouvoir l'ambition politique de promouvoir ensemble un avenir commun favorable à toutes les formes de vie sur terre.

La deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra à Montréal, au Canada, du 7 au 19 décembre 2022, et aura le même thème que la première partie, « Civilisation écologique : bâtir un avenir commun pour toutes les formes de vie sur Terre ».

La deuxième partie de la réunion de haut niveau est prévue pour les 15, 16 et 17 décembre 2022. La République populaire de Chine invite les ministres, ou leurs représentants, et les chefs des organisations invitées à faire des déclarations à titre national ou au nom de l'organisation qu'ils représentent, lors des séances plénières de la deuxième partie de la réunion de haut niveau prévue dans le cadre de la deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (COP 15).

Les déclarations de la réunion de haut niveau seront prononcées au cours des plénières suivantes:

- Jeudi 15 décembre 2022 de 12h00 à 13h00
- Jeudi 15 décembre 2022 de 15h à 18h
- Vendredi 16 décembre 2022 de 10h00 à 13h00
- Vendredi 16 décembre 2022 de 15h à 18h.

Les indications de temps correspondent à GMT-4 (fuseau horaire de l'Est)

II. Demande en ligne de créneaux de parole

Les ministres et autres participants seront invités à soumettre leurs demandes d'intervention, dès que possible et au plus tard le 9 décembre 2022, grâce à un lien Internet qui sera envoyé à tous les participants le vendredi 25 novembre 2022.

III. Modalités de présentation

Les participants sont invités à prononcer leur déclaration en personne dans la salle plénière de la réunion de haut niveau située au cinquième étage du Palais des Congrès de Montréal. Afin d'accueillir le plus grand nombre d'interventions possible, une seule intervention (déclaration en personne ou vidéo) par pays/organisation sera acceptée.

Nous vous remercions de nous faire parvenir à l'avance des copies écrites des déclarations dans l'une des six langues officielles de l'ONU, aux fins d'interprétation. La déclaration doit indiquer le nom du pays/de

l'organisation, le nom et le titre de l'orateur. Veuillez envoyer les déclarations à l'adresse électronique suivante : statements@cbd.int avec copie à cop15hls@cbd.int pour le 9 décembre 2022 au plus tard. Des copies écrites des déclarations seront également publiées à la fin de la session sur le site Web de la réunion de haut niveau : <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022/cop-15-hls>.

Pour des raisons pratiques et conformément aux autres réunions de haut niveau, il ne sera pas possible pour les représentants de faire des déclarations virtuelles « en direct » pendant la séance plénière.

Une déclaration vidéo préenregistrée peut être envoyée à la place d'une intervention en personne. La déclaration vidéo sera diffusée, dans la mesure du possible, dans la salle de conférence pendant les sessions plénières après les déclarations en personne. Les déclarations seront également affichées sur le site Web de la réunion de haut niveau : <https://www.cbd.int/conferences/2021-2022/cop-15-hls>. Les liens permettant de télécharger une déclaration vidéo doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : cop15hls@cbd.int au plus tard le 9 décembre 2022 (veuillez ne pas joindre l'intégralité du fichier vidéo). À des fins d'interprétation, les déclarations vidéo doivent être accompagnées d'un script écrit du message dans l'une des six langues de l'ONU. Si la vidéo est enregistrée dans une langue autre qu'une langue officielle de l'ONU, il est préférable qu'elle soit sous-titrée en anglais ou en français.

IV. Durée des déclarations

Afin de permettre le plus grand nombre de déclarations possible, les interventions ne doivent pas dépasser trois (3) minutes (environ 300 mots). Le temps de parole sera strictement respecté par le Président des sessions. Les déclarations vidéo préenregistrées seront coupées à la troisième minute.

V. Liste des orateurs et priorité des déclarations

Afin de faciliter l'organisation des interventions, une liste d'orateurs sera établie, qui reflétera l'ordre des intervenants pour chaque session plénière. L'ordre des interventions se fera selon le principe du « premier arrivé, premier servi » en fonction des demandes reçues pour s'inscrire sur la liste des orateurs. Dans la limite du temps disponible, chaque session plénière réservera 2,5 heures aux déclarations nationales et 30 minutes au total aux organisations, la priorité étant accordée comme suit:

- Ministres
- Vice-ministres
- Ambassadeurs
- Chefs de délégations
- Chefs des entités du système des Nations Unies, chefs des organisations intergouvernementales, chefs des organisations non gouvernementales, dans cet ordre
- Déclarations vidéo (la priorité étant donnée selon l'ordre indiqué ci-dessus)

Une liste provisoire d'orateurs de la réunion de haut niveau sera mise à la disposition de tous les participants confirmés quelques jours avant le début de l'événement, à titre de référence, et une liste définitive sera mise à disposition la veille de l'ouverture de la réunion de haut niveau.

VI. Éléments proposés en vue des déclarations

La deuxième partie de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique devrait permettre de finaliser les négociations et d'adopter un cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, ambitieux et réalisable, qui sera essentiel pour faire face à la triple crise planétaire liée à la perte de biodiversité, aux changements climatiques et à la pollution, tout en faisant progresser la mise en œuvre complète du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce cadre devrait être suffisamment solide pour inverser la perte actuelle de biodiversité et mettre la biodiversité sur la voie du rétablissement d'ici 2030 au plus tard. Il doit être accompagné des ressources financières et autres nécessaires pour assurer sa mise en œuvre. Une forte volonté politique est nécessaire de toute urgence pour conclure un accord à la COP 15.

L'objectif global de la réunion de haut niveau est de permettre aux ministres de soutenir les étapes finales des négociations sur le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les décisions connexes, afin d'assurer le succès de la conférence. Les ministres et autres participants sont invités à annoncer, dans leurs déclarations, des actions ainsi que des engagements qui soutiendront la mise en œuvre rapide du cadre mondial de la biodiversité. Il peut s'agir d'annonces d'actions ou d'initiatives nationales ou régionales, prévues ou en cours, notamment sur les informations de séquençage numérique, la mobilisation des ressources, le suivi et l'examen, le renforcement des capacités, entre autres. Les annonces de contributions financières pour le financement de la biodiversité sont également bienvenues et encouragées.

VII. Langues

Une interprétation simultanée dans les six langues officielles des Nations Unies (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) sera assurée tout au long des séances plénières de la réunion de haut niveau. Les événements spéciaux de banquet se dérouleront uniquement en anglais.
